



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de

La Michodière

Numéro Spécial Agents De Direction – 19 décembre 2019

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant

AGENTS DE DIRECTION (ADD) DES CENTRES INFORMATIQUES ET DSI NATIONALISÉES

UN MALAISE QUI S'ACCROÎT, UNE NÉCESSITÉ DE RECONNAISSANCE

De nombreux ADD sont aujourd'hui en souffrance dans les DSI de nos organismes sociaux. Les réorganisations successives des DSI des diverses branches ont contribué à créer ce mal-être. La pression s'accroît sur ces ADD dont le nombre diminue dans les centres informatiques, beaucoup de ces postes étant remplacés par des cadres de niveau 9.

Ces ADD subissent une pression pesante suites aux évolutions de leurs missions qui en découlent. Il s'ensuit pour beaucoup d'une perte de leurs repères accompagnée d'une perte de sens. Cela les plonge dans une perte de confiance et d'autonomie, limite leur courage à entreprendre et à innover. Beaucoup considère aujourd'hui qu'ils deviennent de simples exécutants des caisses nationales.

Un sentiment de mal être les envahit mélangé à un sentiment de non reconnaissance tout cela ayant pour conséquence de les fragiliser psychologiquement et physiquement et certains finissent en burnout.

Surchargés de travail, dans l'impossibilité de se déconnecter, livrés à eux-mêmes, ils n'arrivent plus à avoir de la visibilité sur leur mission et leur rôle, sont incapables de se projeter sur l'avenir et tout ça avec un impact sur leur rémunération. Le recours à outrance de la prestation de service sur certaines missions contribue également à cette fragilisation.

Le SNFOCOS reconnaît la nécessité de renforcer le pilotage des caisses nationales, mais estime que cela ne doit pas se faire au détriment des ADD.

C'est pourquoi le SNFOCOS demande à ce que ces restructurations des différentes DSI, ne s'accompagnent pas d'une perte d'autonomie des ADD et que l'on obtienne la garantie que le nombre d'ADD ne diminue pas globalement tout en maintenant leurs compétences et en maintenant leurs niveaux de responsabilités. Il est demandé également que ces ADD, reçoivent la garantie d'un parcours assuré et d'une évolution clairement définie.

Nous préconisons également que le recours à la prestation externe soit moins systématique. Le SNFOCOS demande enfin que les parcours interbranches soient réellement possibles et encouragés par les caisses nationales.

Le SNFOCOS soutient toutes les initiatives qui iront dans cette direction et milite dans ce sens, cette problématique concernant par ailleurs, peu ou prou, l'ensemble des Agents de Direction de l'Institution.